

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 7 avril 2025

Nombre de délégués :

- en exercice : 97
- présents ou représentés : 54
- Nombre de Pouvoirs : 6
- Quorum : 49
- Total votants : 60

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 7 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 31 mars 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance: Hocine Oumari

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU titulaires et Olivier FAGE, Pierre MURON, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Joël BIGOT, Christophe COULOUMY, délégués titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, délégués titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALAUX, titulaires et Serge FONSECA, Régis THAUVIN, Bernard NENY (arrivé après le vote du Budget Primitif) suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Zerdoun à Mme Haller (CAPVM)
- de M. Tiennot à M. Chavance (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Pierre Fernandes, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert,
Excusés : Jean-Pierre Meudec, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc,
Excusée : Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, Jean-Pierre Boutheon
Excusé : Sofiane Ghozlane.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux,
Excusés : Eric Serafin-Bonvarlet, Marie-Paule Devauchelle, Christine Audineau, Claude Seveste.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Nathalie Robaey, François Moratille, Hugues Marcelot, Arnaud Fabre
Excusés : Géraldine Mirat, David Vicente, Yann Lemaulf, Etienne Leroy, Josianne Trottier.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 mars 2025 : le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avant de rappeler l'ordre du jour Monsieur le Président demande aux délégués de bien vouloir s'identifier lorsqu'ils interviennent pour faciliter le secrétariat.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget – Finances :
 - 1.1. Approbation du Compte de Gestion 2024
 - 1.2. Vote du Compte Administratif 2024
 - 1.3. Affectation des résultats 2024
 - 1.4. Restes à réaliser 2024
 - 1.5. Vote du Budget primitif 2025
 - 1.6. Vote des taux de TEOM 2025
2. Affaires générales :
 - 2.1. Subvention à l'amicale du personnel du SIETOM 77
 - 2.2. Demande de retrait de la commune de Servon du SIETOM 77 Subvention à l'Amicale du personnel du SIETOM
 - 2.3. Signature du contrat type Collecte sélective 2025-2029 CITEO
3. Ressources Humaines
 - 3.1. Transformation du grade de l'emploi du responsable service prévention et sensibilisation

4. Point Communication
5. Question(s) diverse(s)

1. BUDGET – FINANCES

Avant de commencer tous les points relatifs au Budget, Madame la directrice rappelle à l'assemblée que les délégués ont reçu tous les documents (compte de gestion, note de présentation du compte administratif et du budget primitif 2025).

1.1. – Approbation du Compte de Gestion 2024

Les résultats budgétaires sont valorisés de la façon suivante dans le compte de gestion validé par le Trésor public en date du 18 mars 2025 (repris également dans le Compte Administratif) :

CG 2024	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 623 952,51	25 726 806,54	27 350 759,05
Dépenses	4 977 311,77	24 179 781,90	29 157 093,67
Résultat	- 3 353 359,26	1 547 024,64	- 1 806 334,62

Madame la Directrice rappelle à l'assemblée que la santé financière du syndicat est bonne au regard de la section de fonctionnement et du résultat positif, ce qui reflète une maîtrise des dépenses. Sur la section d'investissement il faut se souvenir que nous avons des enveloppes importantes que nous avons commencé à dépenser en 2024 en lien avec les différents projets du syndicat.

En toute logique, les résultats vont, à l'instar de 2024, être en négatifs sur la section investissement en 2025 et 2026 puisqu'il y aura plus de dépenses que de recettes.

Délibération N° 170/04-2025 :

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **ADOpte** le Compte de Gestion 2024 :*

CG 2024	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 623 952,51	25 726 806,54	27 350 759,05
Dépenses	4 977 311,77	24 179 781,90	29 157 093,67
Résultat	- 3 353 359,26	1 547 024,64	- 1 806 334,62

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.2. Vote du Compte Administratif 2024

Monsieur le Président laisse la parole à M. Becquart, 1^{er} Vice-président, et quitte la salle.

Conformément au Compte de Gestion du Comptable Public, le Compte Administratif 2024 présente les valorisations suivantes :

CA 2024	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 623 952,51	25 726 806,54	27 350 759,05
Dépenses	4 977 311,77	24 179 781,90	29 157 093,67
Résultat	- 3 353 359,26	1 547 024,64	- 1 806 334,62

Madame la directrice rappelle que le Compte Administratif a été envoyé en annexe à la convocation avec deux autres annexes : une note de présentation générale du Compte Administratif et les détails des dépenses et recettes du Compte Administratif 2024.

Sans revenir sur la présentation faite devant l'Assemblée lors du Débats d'Orientation Budgétaires, le 10 mars dernier, les principaux investissements sur l'année 2024 sont rappelés :

- Dotations Bacs OM et CS 2 170 000 €
- Véhicules (BOM + Zoé) 626 000 €
- Maitrise d'œuvre + prestations déchetterie recyclerie 465 000 €
- Pré-collecte (Bornes d'Apport Volontaire + Abris-bacs) et composteurs 307 000 €
- Matériels (modernisation pont bascule, borne pesée, broyeur) 119 000 €
- Matériels informatiques et logiciels 41 000 €
- Remboursement d'emprunts 1 200 000 €

Sont aussi comptabilisés les restes à réaliser au 31 décembre 2024 avec 575 000 € en dépenses d'investissement (fin dotation bacs OM + déchetterie/recyclerie) et 137 000 € en recettes d'investissement (subvention Région IDF/Composteurs)

Délibération N° 171/43-2025 :

En l'absence du Président, Monsieur Becquart, premier vice-Président, présente au vote le Compte Administratif 2024,

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **ADOpte** le Compte Administratif 2024 et les résultats définitifs suivants :*

CA 2024	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 623 952,51	25 726 806,54	27 350 759,05
Dépenses	4 977 311,77	24 179 781,90	29 157 093,67
Résultat	- 3 353 359,26	1 547 024,64	- 1 806 334,62

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.3. Affectation des résultats 2024

La proposition d'affectation suivante fait état des résultats du SIETOM tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement :

- section fonctionnement :
Compte 002 en recettes = 14 346 586,19 €
- section investissement :
Compte 001 en recettes = 7 939 334,44 €

Délibération N° 172/04-2025 :

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter les résultats de la façon suivante :*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.4. Approbation des restes à réaliser 2024

Les restes à réaliser 2024 joints en annexe 3 sont les suivants :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles	382 855,73 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	126 436,81 €
Chapitre 23	Immobilisations en Cours	65 628,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13	Subventions d'investissement	137 561,32 €
-------------	------------------------------	--------------

Ce montant correspond à la subvention de la Région versée par la Région en 2025 pour l'achat des composteurs en 2025. Pour mémoire, la subvention accordée par la Région est de 35 % d'un montant de base subventionnable.

Délibération N° 172/04-2025 :

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **APPROUVE** les restes à réaliser 2024 ci-dessus.*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.5. Vote du Budget Primitif 2025

Le budget primitif 2025 s'est construit quasiment de la même manière que celui de l'exercice 2024 puisqu'il s'agit d'une année similaire dont l'efficacité a été démontrée.

Le tableau synthétique de l'ensemble du budget est projeté et commenté en détail devant l'assemblée.

Les principaux investissements prévus sont rappelés :

- Construction de la déchetterie/recyclerie 6 000 000€
- Renouvellement des bacs de collecte sélective et des bornes d'apport volontaire 1 000 000 €
- Démantèlement de l'UVOM..... à chiffrer
- Construction d'un quai de transfert multiflux et des locaux collecte..... à chiffrer

Auxquels s'ajoutent les investissements récurrents (composteurs, autres matériels) et la mise en place de nouveaux logiciels plus adaptés à nos activités.

La Commission Finances du 3 mars 2025 ayant fait état du Budget Primitif et des orientations budgétaires, et le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu lors du comité Syndical du 10 mars 2025, le projet du Budget Primitif 2025 présente l'équilibre suivant :

- En section Fonctionnement : 40 204 113,06 €
- En section Investissement : 22 467 642,23 €

Délibération N° 174/04-2025 :

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **ADOpte** le budget primitif 2025 présentant l'équilibre défini ci-dessus.*

<i>section de Fonctionnement</i>	<i>40 204 113,06 €</i>
<i>section d'Investissement</i>	<i>22 467 642,23 €</i>

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.6. Vote des taux de TEOM 2025

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 10 mars dernier, le comité a validé en premier lieu l'option de conserver les taux de TEOM identiques à ceux de 2022, 2023 et de 2024, à savoir :

- 10,40% pour le périmètre 1
- 10,10% pour le périmètre 2
- 9,25% pour le périmètre 3

Délibération N° 175/05-2025 :

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **VOTE** les taux de TEOM 2025 suivants :*

- o *Périmètre 1 : 10,40 %*
- o *Périmètre 2 : 10,10 %*
- o *Périmètre 3 : 9,25 %*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1. Subvention à l'Amicale du personnel du SIETOM :

L'Amicale du personnel regroupant l'ensemble des agents du syndicat a fait une demande de subvention pour l'année 2024 afin d'aider à financer les activités créant du lien entre les agents.

Délibération N° 176/05-2025 :

*Le Comité Syndical **DECIDE** d'octroyer une subvention de 18 000 € à l' « Amicale du personnel du SIETOM » pour l'année 2025.*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2.2. Demande de retrait de la commune de Servon du SIETOM 77 :

Par délibération en date du 14 décembre 2022, la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) a sollicité le retrait de la commune de Servon du SIETOM pour adhérer au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

La parole est donnée à Monsieur Couloumy qui explique que « cette demande est motivée par une cohérence du territoire. Les deux tiers des habitants de la CC Orée de la Brie dont fait partie Servon sont

desservis par le SIVOM notamment pour le ramassage des branchages et le nettoyage des rues. De plus, partiellement située sur le territoire de Servon, se trouve à Brie Comte Robert une belle déchetterie à laquelle les habitants de Servon n'ont pas le droit d'aller, ce qui est difficile à expliquer.

Voilà, pourquoi nous renouvelons notre demande ce soir et vous demandons de nous rendre notre liberté, messieurs, dames ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Couloumy pour ces explications et souhaite revenir sur certains points.

Il commence par la déchetterie de Brie Comte Robert en rappelant que le SIETOM a, il y a déjà quelques années, proposé à la commune de Servon de signer une convention avec le SIVOM et la CCOB pour permettre aux habitants proches d'accéder à la déchetterie de Brie Comte Robert. La proposition est restée sans réponse malheureusement au détriment des usagers de la commune de Servon.

Monsieur le Président poursuit en expliquant qu'il comprend que le SIVOM veuille récupérer la base taxable de Servon. Il faut savoir ajoute-t-il que Servon représente 2,13 % de la population du SIETOM, cependant en rentrée de base taxable (TEOM) c'est 4,82 %, ce qui fait une différence d'environ 600 000 €, soit un impact annuel estimé sur les recettes de – 1 045 000 € et un impact annuel estimé sur les dépenses de – 450 000 €. Monsieur le Président comprend l'enjeu financier que cela représente pour le SIVOM.

Monsieur Bigot demande comment 2,13 % du territoire peuvent contribuer à plus de 4 % ? Monsieur le Président répond que c'est une question de base taxable. Plus une commune a d'entreprises sur son territoire et plus la base taxable est importante. A l'inverse, les petites communes dont le territoire n'est pas occupé par des commerces ou entreprises ont une base taxable moins importante.

Monsieur Rodriguez conclut en affirmant que, jusqu'au terme de son mandat, il ne souhaite pas toucher à l'intégrité du syndicat. « En revanche, une autre solution pourrait se trouver par l'adhésion de Brie Comte Robert au SIETOM mais au vu de la base taxable, le SIVOM ne serait pas d'accord ».

Délibération N° 177/05-2025 :

Le Comité Syndical,

Par 9 voix POUR (Mrs Devaux et Chatelot (Champdeuil), M. Brucher (Soignolles-en-Brie), Mme Bernard (Evry-Grégy-sur-Yerres), M. Fonseca (Favières), Mme Bouilland-Chauveau (Lissy), Mme Brinjean (Grisy-Suisnes), Mrs Couloumy et Bigot (Servon), et le reste CONTRE,

SE PRONONCE CONTRE le retrait de la commune de Servon du périmètre du SIETOM.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Le point « Signature du contrat type Collecte sélective 2025-2029 CITEO » inscrit à l'ordre du jour n'a plus lieu d'être délibéré puisque, par suite d'une mauvaise compréhension de CITEO, la délégation du Président reste valable.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Transformation du grade de l'emploi du responsable service prévention et sensibilisation

Le Responsable de Service Prévention et Sensibilisation (grade de rédacteur) quitte le syndicat. Il convient de pourvoir à son remplacement et compte tenu également des missions autant administratives que techniques il est proposé de transformer cet emploi, si cela devait être nécessaire, à tout autre grade de catégorie B de la filière administrative ou technique.

Le Comité Syndical,

- **DECIDE** la transformation si cela devait être nécessaire du grade de l'emploi du Responsable de Service Prévention et Sensibilisation qui est actuellement au grade de rédacteur

- *DIT que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires des cadres d'emploi de Rédacteurs (B) et Technicien (B). En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.*
- *DIT que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L. 332-8 et L. 332-14 du Code général de la fonction publique.*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. COMMUNICATION

4. POINT COMMUNICATION

Suivez notre Quinzaine sur Facebook : une publication par jour



- Alternance d'interview et de fiches sur les agents secrets du composteur



SIETOM77

4. POINT COMMUNICATION

Inauguration du broyeur : demain mardi 8 avril à 9h30

SIETOM77
Réduire, réutiliser, recycler



4. POINT COMMUNICATION

Samedi 12 avril de 10h à 12h à Chevry-Cossigny



- Apéro'Compost : Retour sur la pratique d'une année de compostage de quartier



SIETOM77

4. POINT COMMUNICATION

SIETOM Infos mai 2025



- Commission information le 3 avril
- Impression entre le 14 et le 25 avril
- Distribution du 28 avril au 12 mai

SIETOM77

4. POINT COMMUNICATION

Prenez date : journée portes ouvertes

LE JEU EN VAUT LA PLANÈTE
SAMEDI 24 MAI 2025
de 9H30 à 16h00
45 route de Fontenay à Tourman-en-Brie

- Projet d'affiche en cours de finalisation



L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h10.

Prochaine réunion du Comité syndical en juin 2025.